

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2024

---

LUTTER CONTRE LES PANNES D'ASCENSEURS NON PRISES EN CHARGE - (N° 518)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CE14

présenté par

Mme Le Meur, M. Buchou, Mme Buffet, M. Fugit, Mme Olivia Grégoire, Mme Le Peih,  
M. Marchive, Mme Marsaud, M. Metzdorf et M. Vojetta

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer au montant :

« 1000 »

le montant :

« 300 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Tout en considérant que les différentes dispositions au présent article doivent rester contractuelles, le groupe EPR considère que le montant de l'astreinte demandée est disproportionnée et propose donc de le réduire.